

**Tableau des délibérations 2020**

numéro	date	thèmes
N°20/01	RB 30/01/2020	Prolongation du marché de collecte des déchets ménagers, PAV et encombrants, (lot 1)
N°20/02	RB 30/01/2020	Prolongation du marché des déchèteries, (lot 2)
N°20/03	RB 30/01/2020	Prolongation du marché de collecte et traitement des déchets dangereux, (lot 3)
N°20/04	RB 30/01/2020	Société PAPREC : avenant lié à changement de dénomination
N°20/05	RB 30/01/2020	Société PAPREC : un avenant lié à une augmentation des horaires d'ouvertures de la déchèterie de Loury
N°20/06	AG 13/02/2020	ROB Rapport Orientation Budgétaire
N°20/07	RB 19/03/2020	Société PAPREC : avenant N°6 nouveaux prix du marché
N°20/08	AG 31/03/2020	cotisation ORDIF
N°20/09	AG 31/03/2020	Non valeurs créances éteintes
N°20/10	AG 31/03/2020	Non valeurs créances admises en non valeur
N°20/11	AG 31/03/2020	Prime Covid 19
N°20/12	AG 31/03/2020	Compte de Gestion du receveur
N°20/13	AG 31/03/2020	Compte Administratif 2019
N°20/14	AG 31/03/2020	Affectation du résultat
N°20/15	AG 31/03/2020	Budget Primitif 2020
N°20/16	AG 31/03/2020	Contributions / Produit Attendu des collectivités adhérentes
N°20/17	RB 08/07/2020	Attribution marché travaux déchèterie Loury
N°20/18	AG 10/09/2020	Election du Président
N°20/19	AG 10/09/2020	Election des Vice Présidents
N°20/20	AG 10/09/2020	Election des membres du bureau
N°20/21	AG 10/09/2020	Indemnité de fonction du Président et des Vice Présidents
N°20/22	AG 10/09/2020	Remboursement des frais de déplacements
N°20/23	AG 10/09/2020	délégués élus au CNAS
N°20/24	AG 10/09/2020	désignation délégués APPROLYS
N°20/25	AG 10/09/2020	Election de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
N°20/26	AG 10/09/2020	MAPA : délégation de signature au Président
N°20/27	AG 10/09/2020	Election des délégués à BGV
N°20/28	RB 22/10/2020	Adhesion AMORCE
N°20/29	RB 01/12/2020	Aide commune Engenville suppression marche-arrière
N°20/30	RB 01/12/2020	Révision de la tarification des professionnels en déchèterie
N°20/31	RB 01/12/2020	Emprunt
N°20/32	RB 01/12/2020	Convention adhésion au service de médecine préventive du CDG45
N°20/33	RB 01/12/2020	Amorce
N°20/34	RB 01/12/2020	Approlys
N°20/35	RB 01/12/2020	PRPGD Ile de France

Le 30 janvier deux mille vingt, à 9h00

Le Bureau Syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur L. Nauleau.

**Etaient présents** : Messieurs Luc Nauleau, Anthony Brosse, Philippe Chaline, Jean-Pierre Dubois, Eric Jaire, Jean-François Langlois, Bernard Leger, Jean-François Le Goff, André Leproust, Didier Monceau, Christian Puech, membres du bureau.

**Absents excusés** : Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

**Absents** : Monsieur Michel Guérin, membre du bureau.

Date de la convocation : 20 janvier 2020



## **Reconduction du marché d'exploitation de collecte des déchets ménagers, PAV et encombrants (lot 1)**

Monsieur le Président informe les membres du bureau que le marché d'exploitation de collecte des déchets ménagers, PAV et encombrants (lot 1) arrive à son terme le 2 janvier 2021.

Conformément à l'acte d'engagement le marché peut être reconduit pour une durée d'un an à compter du 3 janvier 2021.

### **Le Bureau Syndical,**

#### **Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- De reconduire le marché d'exploitation de collecte des déchets ménagers, PAV et encombrants (lot 1) pour une année à compter du 3 janvier 2021,
- D'autoriser le Président à rédiger et signer la décision de reconduction,
- D'imputer la dépense au compte 611 « Contrats de prestation »,

Fait et délibéré en séance le 30 janvier 2020,  
Enregistré sous le N°20/01  
Pour copie certifiée conforme  
Le Président  
Luc Nauleau





Le 30 janvier deux mille vingt, à 9h00

Le Bureau Syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur L. Nauleau.

**Etaient présents** : Messieurs Luc Nauleau, Anthony Brosse, Philippe Chaline, Jean-Pierre Dubois, Eric Jaire, Jean-François Langlois, Bernard Leger, Jean-François Le Goff, André Leproust, Didier Monceau, Christian Puech, membres du bureau.

**Absents excusés** : Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

**Absents** : Monsieur Michel Guérin, membre du bureau.

Date de la convocation : 20 janvier 2020

## **Reconduction du marché d'exploitation des déchèteries (lot 2)**

Monsieur le Président informe les membres du bureau que le marché d'exploitation des déchèteries (lot 2) arrive à son terme le 2 janvier 2021.

Conformément à l'acte d'engagement le marché peut être reconduit pour une durée d'un an à compter du 3 janvier 2021.

### **Le Bureau Syndical,**

#### **Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- De reconduire le marché d'exploitation des déchèteries pour une année à compter du 3 janvier 2021,
- D'autoriser le Président à rédiger et signer la décision de reconduction,
- D'imputer la dépense au compte 611 « Contrats de prestation »,

Fait et délibéré en séance le 30 janvier 2020,

Enregistré sous le N°20/02

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Luc Nauleau





Le 30 janvier deux mille vingt, à 9h00

Le Bureau Syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur L. Nauleau.

**Etaient présents** : Messieurs Luc Nauleau, Anthony Brosse, Philippe Chaline, Jean-Pierre Dubois, Eric Jaire, Jean-François Langlois, Bernard Leger, Jean-François Le Goff, André Leproust, Didier Monceau, Christian Puech, membres du bureau.

**Absents excusés** : Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

**Absents** : Monsieur Michel Guérin, membre du bureau.

Date de la convocation : 20 janvier 2020

## **Reconduction du marché d'exploitation de collecte et de traitement des déchets dangereux (lot 3)**

Monsieur le Président informe les membres du bureau que le marché d'exploitation de collecte et de traitement des déchets dangereux (lot 3) arrive à son terme le 2 janvier 2021.

Conformément à l'acte d'engagement le marché peut être reconduit pour une durée d'un an à compter du 3 janvier 2021.

**Le Bureau Syndical,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- De reconduire le marché d'exploitation de collecte et de traitement des déchets dangereux pour une année à compter du 3 janvier 2021,
- D'autoriser le Président à rédiger et signer la décision de reconduction,
- D'imputer la dépense au compte 611 « Contrats de prestation »,

Fait et délibéré en séance le 30 janvier 2020,

Enregistré sous le N°20/03

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Luc Nauleau





Le 30 janvier deux mille vingt, à 9h00

Le Bureau Syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Luc Nauleau.

**Étaient présents** : Messieurs Luc Nauleau, Anthony Brosse, Philippe Chaline, Jean-Pierre Dubois, Eric Jaire, Jean-François Langlois, Bernard Leger, Jean-François Le Goff, André Leproust, Didier Monceau, Christian Puech, membres du bureau.

**Absents excusés** : Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

**Absents** : Monsieur Michel Guérin, membre du bureau.

Date de la convocation : 20 janvier 2020

### **Avenant N°3 au marché d'exploitation des déchèteries**

Monsieur Le Président informe que la société PAPREC Ile de France a modifié sa dénomination en PAPREC Grand Ile de France à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le Président propose l'élaboration d'un avenant N°3 pour la modification de dénomination du prestataire PAPREC Ile de France en PAPREC Grand Ile de France.

Vu le code des marchés publics,

Vu la proposition du Président,

Considérant la nécessité de notifier l'avenant N°3 du marché d'exploitation des déchèteries à la société PAPREC Grand Ile de France.

**Le Bureau Syndical,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**  
**DECIDE**

- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'avenant N°3 du marché d'exploitation des déchèteries à la société PAPREC Grand Ile de France,
- D'imputer les dépenses au compte de fonctionnement 611.

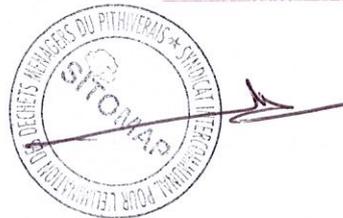
Fait et délibéré en séance le 30 janvier 2020

Enregistré sous le N°20/04

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Luc Nauleau





Le 30 janvier deux mille vingt, à 9h00

Le Bureau Syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Luc Nauleau.

**Etaient présents** : Messieurs Luc Nauleau, Anthony Brosse, Philippe Chaline, Jean-Pierre Dubois, Eric Jaire, Jean-François Langlois, Bernard Leger, Jean-François Le Goff, André Leproust, Didier Monceau, Christian Puech, membres du bureau.

**Absents excusés** : Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

**Absents** : Monsieur Michel Guérin, membre du bureau.

Date de la convocation : 20 janvier 2020

## **Avenant N°4 au marché d'exploitation des déchèteries**

Le Président présente la proposition de la société PAPREC concernant l'augmentation des horaires d'ouvertures de la déchèterie de Loury.

Cette proposition engendre une modification des prestations et des tarifications du marché :

- **Contenu de la prestation** : ouverture supplémentaire de la déchèterie de LOURY à hauteur d'une demi-journée par semaine.
- **Période concernée** : du 1er janvier au 31 décembre, à compter du 1er janvier 2020 et pendant toute la durée du marché initial.
- **Jour et horaire concernés** : le jeudi, de 13h30 à 17h00 en intégrant le fait que les déchèteries du SITOMAP sont fermées les jours fériés. A ces heures sont rajoutés : 15 minutes en fin de poste.
- **Mode opératoire de déclenchement/arrêt de la prestation** : l'ouverture au public le jeudi sera mise en place dès la signature du présent avenant par les deux parties.

Le Président propose l'élaboration d'un avenant N°4 pour la modification des horaires d'ouverture de la déchèterie de Loury du marché d'exploitation des déchèteries à la société PAPREC Grand Ile de France,

Vu le code des marchés publics,

Vu la proposition du Président,

Considérant la nécessité de notifier l'avenant N°4 du marché d'exploitation des déchèteries à la société PAPREC Grand Ile de France,

**Le Bureau Syndical,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité  
DECIDE**

- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'avenant N°4 du marché d'exploitation des déchèteries à la société PAPREC Grand Ile de France,
- D'imputer les dépenses au compte de fonctionnement 611.

Fait et délibéré en séance le 30 janvier 2020

Enregistré sous le N°20/05

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Luc Nauleau





Le 13 février 2020 à 9h30,

L'Assemblée générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Luc Nauleau.

**Etaient présents-es** : 30 délégués-es :

Messieurs Gaultier, Guérin, Langlois, Levasseur, Nauleau, Puech, Saffroy, Cossard, Gainville (pouvoir de M. Touraine), Brosse, Chene, Decourt, Le Goff, Puigvert, Tarron, Fritz, Pointeau, Dubois, Jahier, Léger, Beltoise, Besnard, Sagie (pouvoir de M. Thomas Didier), Jaire.

Mesdames Bihouée, Millar, Longchamp, Bevière, Fils, Villette.

Monsieur Page, Trésorier de Pithiviers.

**Excusés** : Mesdames Douelle, Despuech, Barrault. Monsieur Rousseau Pierre.

**Nombre de délégués-es** : en exercice : 41 titulaires, 41 suppléants      quorum : 22      Présents : 30  
26 votants (24 titulaires et 2 suppléants mandatés), 4 suppléants.

Date de convocation : 03 février 2020

## **Rapport d'Orientation Budgétaire**

Vu l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L2312-1, L3312-I, L431 1-1 et L5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat d'orientation budgétaire.

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation (ROB) est venu compléter la loi. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, les nouvelles dispositions imposent désormais à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- Les orientations budgétaires,
- Les engagements pluriannuels,
- La structure et la gestion de la dette,
- La structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, ainsi que la durée effective du temps de travail dans la commune.

Vu la loi 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques relatif au contenu du rapport d'orientation. Les nouvelles informations : l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin de financement annuel seront précisées.

Enfin, dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, le rapport doit également exposer la structure et l'évolution des dépenses de personnel (éléments sur la rémunération) et la durée effective du travail.

Vu les articles L2312-1, L3312-I, L431 1-1 et L5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales obligeant les communes de plus de 3 500 habitants à faire un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Vu les articles L2312-1, L3312-I, L4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales obligeant les communes de plus de 3 500 habitants à faire voter l'Assemblée délibérante le débat d'orientation budgétaire.

Le ROB donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote.

Après avoir rappelé les obligations légales, Monsieur le Président évoque le contexte économique et écologique du syndicat, puis poursuit en faisant le bilan de l'année 2019 et en présentant les perspectives et projets de 2020 :

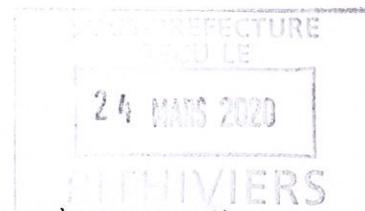
- Poursuivre la distribution de bacs OMR et sélectifs sur le territoire,
- Repenser la déchèterie de Loury,
- Continuer à faire disparaître les points noirs (marche-arrières),
- Les produits attendus / fiscalité : maintenir au mieux le taux moyen,
- Améliorer la signalétique (horizontale et verticale) des déchèteries,
- Installer des systèmes de bavettes sur les quais et de systèmes « Herkul » gravats en déchèteries,
- Poser des barrières pour réguler la circulation en déchèterie,
- Déployer des conteneurs à verre sur le territoire pour augmenter la captation du flux.

**L'Assemblée Générale,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**  
**APPROUVE et PREND ACTE**

- du rapport d'orientation budgétaire 2020 (ci-joint) avec construction du budget « scénario 2 » qui consiste à maintenir au mieux le taux moyen,
- de retenir la date du 31 mars 2020 afin de voter le budget primitif 2020 du SITOMAP.

Fait et délibéré en séance le 13 février 2020  
Enregistré sous le N°20/06  
Pour copie certifié conforme  
Le Président  
Luc Nauleau





Le 19 mars deux mille vingt, à 9h00

Le Bureau Syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Luc Nauleau.

**Etaient présents** : Messieurs Luc Nauleau, Anthony Brosse, Christian Puech, Philippe Chaline, Eric Jaire, Bernard Leger, André Leproust, Michel Guérin, Jean-François Le Goff, Jean-Pierre Dubois, membres du bureau.

**Absents**: Messieurs Jean-François Langlois, Didier Monceau, membres du bureau.  
Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

Date de la convocation : 09 mars 2020

## **Avenant N°6 au marché d'exploitation des déchèteries : Mise en place d'un nouveau prix**

Le Président présente l'arrêté du 15 février 2016 qui comporte des prescriptions techniques applicables aux installations de stockage de déchets non dangereux. Afin de respecter cet arrêté, la société PAPREC GRAND ILE DE France doit réaliser une opération de sur tri des « tout venant » entraînant un accroissement des coûts d'exploitation estimés à 15€ par tonne traitée.

En conséquence les membres de la CAO réunis le 19/03/2020 ont étudié la demande de la société PAPREC GRAND ILE DE France concernant l'instauration d'un nouveau prix dont l'intitulé serait, conformément à l'arrêté du 15/02/2016, article 3 et article 27, le R291 « traitement / valorisation du tout-venant suivant l'arrêté du 15/02/2016 ». Il serait d'un montant de 72.78€ hors taxes et hors TGAP (valeur 2015).

Sur la base de ce nouveau prix de traitement, la modification du marché représenterait 2.1% du montant initial estimé du marché.

Vu ces éléments la CAO à l'unanimité a accepté ce nouveau prix.

Le Président propose donc aux membres du Bureau d'entériner cette décision et de lui permettre de signer tous les documents relatifs à cette disposition.

Vu le code des marchés publics,

Vu la proposition du Président,

Considérant la nécessité de notifier l'avenant N°6 du marché d'exploitation des déchèteries à la société PAPREC Grand Ile de France,

**Le Bureau Syndical,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité  
DECIDE**

- D'entériner la décision de la CAO du 19/03/2020,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'avenant N°6 du marché d'exploitation des déchèteries à la société PAPREC Grand Ile de France,
- D'imputer les dépenses au compte de fonctionnement 611.

Fait et délibéré en séance le 19 mars 2020

Enregistré sous le N°20/07

Pour copie certifiée conforme

Le Président du SITOMAP





Le 25 juin 2020, à 9h30

L'Assemblée Générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur L. NAULEAU

**Etaient présents-es** : 24 délégués-es :

Mesdames Longchamp, Millar, Villette.

Messieurs Coudray, Gaultier, Leproust, Nauleau, Roux, Faurie (pouvoir de M. Guérin), Gainville (pouvoir de M. Touraine), Rousseau Hugues, Brosse, Chaline, Decourt, Monceau, Fritz, Lenoble (pouvoir de M. Chêne), Jaire, Jahier, Pointeau, Dubois, Gaucher Dominique, Besnard, Rousseau Pierre.

**Excusés** :

Mesdames Douelle, Barrault, Fils, Bevière.

Messieurs Langlois, Guérin, Puech, Touraine, Cossard, Gaurat, Chêne, Léger.

Monsieur Le Trésorier de Pithiviers.

**Nombre de délégués-es** : en exercice : 42 titulaires, 42 suppléants quorum : 15 Présents : 24  
Présents : 21 titulaires votants (dont 3 suppléants mandatés), 3 suppléants.

*L'article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales indique que le quorum permettant aux organes de délibérer est abaissé à un tiers des membres présents. Pour le SITOMAP, cela représente 15 présents.*

Date de convocation : 19 juin 2020

## **Cotisation 2020 à l'Observatoire Régional des Déchets Ile de France - Institut d'aménagement et d'urbanisme (ORDIF-IAU)**

Vu l'appel de cotisation annuelle de l'observatoire Régional des Déchets Ile de France - Institut d'aménagement et d'urbanisme d'un montant de 230€,

Vu la proposition du Président,

Considérant la nécessité de délibérer pour régler ladite cotisation,

**L'Assemblée générale,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE**

-D'approuver la proposition du Président,

-D'imputer la dépense au compte de fonctionnement 6574.

Fait et délibéré en séance le 25 juin 2020,

Enregistré sous le N°20/08

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Luc Nauleau





Le 25 juin 2020, à 9h30

L'Assemblée Générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur L. NAULEAU

**Etaient présents-es** : 24 délégués-es :

Mesdames Longchamp, Millar, Villette.

Messieurs Coudray, Gaultier, Leproust, Nauleau, Roux, Faurie (pouvoir de M. Guérin), Gainville (pouvoir de M. Touraine), Rousseau Hugues, Brosse, Chaline, Decourt, Monceau, Fritz, Lenoble (pouvoir de M. Chêne), Jaire, Jahier, Pointeau, Dubois, Gaucher Dominique, Besnard, Rousseau Pierre.

**Excusés** :

Mesdames Douelle, Barrault, Fils, Bevière.

Messieurs Langlois, Guérin, Puech, Touraine, Cossard, Gaurat, Chêne, Léger.

Monsieur Le Trésorier de Pithiviers.

**Nombre de délégués-es : en exercice : 42 titulaires, 42 suppléants quorum : 15 Présents : 24**  
**Présents : 21 titulaires votants (dont 3 suppléants mandatés), 3 suppléants.**

*L'article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales indique que le quorum permettant aux organes de délibérer est abaissé à un tiers des membres présents. Pour le SITOMAP, cela représente 15 présents.*

Date de convocation : 19 juin 2020

## **Admission en non-valeur**

Vu la proposition du Receveur des Communes et Établissements Publics Locaux d'admettre en non-valeur la liste des créances irrécouvrables n°4123930232 d'un montant de 768.00€,

**L'Assemblée Générale,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**  
**DECIDE**

- D'accepter cette proposition,
- D'imputer cette dépense de fonctionnement au Compte 6542 « créances éteintes »

Fait et délibéré en séance le 25 juin 2020,  
Enregistré sous le N°20/09  
Pour copie certifiée conforme  
Le Président  
Luc Nauleau





Le 25 juin 2020, à 9h30

L'Assemblée Générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur L. NAULEAU

**Etaient présents-es** : 24 délégués-es :

Mesdames Longchamp, Millar, Villette.

Messieurs Coudray, Gaultier, Leproust, Nauleau, Roux, Faurie (pouvoir de M. Guérin), Gainville (pouvoir de M. Touraine), Rousseau Hugues, Brosse, Chaline, Decourt, Monceau, Fritz, Lenoble (pouvoir de M. Chêne), Jaire, Jahier, Pointeau, Dubois, Gaucher Dominique, Besnard, Rousseau Pierre.

**Excusés** :

Mesdames Douelle, Barrault, Fils, Bevière.

Messieurs Langlois, Guérin, Puech, Touraine, Cossard, Gaurat, Chêne, Léger.

Monsieur Le Trésorier de Pithiviers.

**Nombre de délégués-es** : en exercice : 42 titulaires, 42 suppléants quorum : 15 Présents : 24

Présents : 21 titulaires votants (dont 3 suppléants mandatés), 3 suppléants.

*L'article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales indique que le quorum permettant aux organes de délibérer est abaissé à un tiers des membres présents. Pour le SITOMAP, cela représente 15 présents.*

Date de convocation : 19 juin 2020

## Admission en non-valeur

Vu la proposition du Receveur des Communes et Établissements Publics Locaux d'admettre en non-valeur la liste des créances éteintes n°4199100832 d'un montant de 862.50€,

**L'Assemblée Générale,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
DECIDE**

- D'accepter cette proposition.

- D'imputer cette dépense de fonctionnement au Compte 6541 « créances admises en non-valeur ».

Fait et délibéré en séance le 25 juin 2020

Enregistré sous le N°20/10

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Luc Nauleau





Le 25 juin 2020, à 9h30

L'Assemblée Générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur L. NAULEAU

**Etaient présents-es** : 24 délégués-es :

Mesdames Longchamp, Millar, Villette.

Messieurs Coudray, Gaultier, Leproust, Nauleau, Roux, Faurie (pouvoir de M. Guérin), Gainville (pouvoir de M. Touraine), Rousseau Hugues, Brosse, Chaline, Decourt, Monceau, Fritz, Lenoble (pouvoir de M. Chêne), Jaire, Jahier, Pointeau, Dubois, Gaucher Dominique, Besnard, Rousseau Pierre.

**Excusés** :

Mesdames Douelle, Barrault, Fils, Bevière.

Messieurs Langlois, Guérin, Puech, Touraine, Cossard, Gaurat, Chêne, Léger.

Monsieur Le Trésorier de Pithiviers.

**Nombre de délégués-es** : en exercice : 42 titulaires, 42 suppléants quorum : 15 Présents : 24

**Présents** : 21 titulaires votants (dont 3 suppléants mandatés), 3 suppléants.

*L'article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales indique que le quorum permettant aux organes de délibérer est abaissé à un tiers des membres présents. Pour le SITOMAP, cela représente 15 présents.*

Date de convocation : 19 juin 2020

## **Attribution de la prime exceptionnelle Covid-19**

Monsieur le Président expose que conformément à l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, à l'article 11 de la loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, il est possible d'instituer une prime exceptionnelle COVID 19 de 1000 € maximum à certains agents pour le surcroît de travail occasionné par la période d'urgence sanitaire, soit du 24 mars 2020 au 10 juillet 2020.

Il est proposé que cette prime soit instaurée selon les modalités suivantes :

1/ Agents

En raison de sujétions exceptionnelles, du surcroît significatif de travail en présentiel ou en télétravail éventuellement exercées par le personnel administratif (tous grades confondus) et le personnel technique.

2/ Sujétions exceptionnelles

Au regard du surcroît exceptionnel significatif en présentiel ou en présentiel et télétravail notamment du fait du nombre d'appels très importants des usagers sur la collecte des déchets et la gestion des déchèteries.

3/ Montant

Le montant de cette prime est plafonné à 1000,00€,

-Cette prime exceptionnelle sera versée en une seule fois en 2020.

-L'autorité territoriale fixera par arrêté :

Les bénéficiaires parmi ceux définis par l'article 2 du décret n°2020-570 du 14 mai 2020, au regard des modalités d'attribution définies par l'assemblée.

Les modalités de versement,

Le montant alloué à chacun dans la limite du plafond fixé par l'Assemblée Générale. Ce montant est individualisé et peut varier suivant l'implication, le temps consacré, l'importance de la mission, son exposition, ...

Il est donc proposé à l'Assemblée d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 dans le syndicat SITOMAP afin de valoriser « un surcroît de travail significatif durant cette

*période* » au profit des agents mentionnés ci-dessous particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la loi de finances rectificative n°2020-473 du 25 avril 2020, article 11 ;

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Considérant la nécessité de délibérer pour déterminer les conditions d'attribution de la prime exceptionnelle liée à la période d'état d'urgence sanitaire ;

Sur le rapport de Monsieur le Président,

**L'Assemblée Générale,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DÉCIDE**

- D'instaurer la prime exceptionnelle pendant l'état d'urgence sanitaire liée au Covid-19,
- D'attribuer la prime selon les modalités suivantes :
- Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal,
- Que Monsieur le Président est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 25 juin 2020

Enregistré sous le N°20/11

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Luc Nauleau





Le 25 juin 2020, à 9h30

L'Assemblée Générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur L. NAULEAU

**Etaient présents-es** : 24 délégués-es :

Mesdames Longchamp, Millar, Villette.

Messieurs Coudray, Gaultier, Leproust, Nauleau, Roux, Faurie (pouvoir de M. Guérin), Gainville (pouvoir de M. Touraine), Rousseau Hugues, Brosse, Chaline, Decourt, Monceau, Fritz, Lenoble (pouvoir de M. Chêne), Jaire, Jahier, Pointeau, Dubois, Gaucher Dominique, Besnard, Rousseau Pierre.

**Excusés** :

Mesdames Douelle, Barrault, Fils, Bevière.

Messieurs Langlois, Guérin, Puech, Touraine, Cossard, Gaurat, Chêne, Léger.

Monsieur Le Trésorier de Pithiviers.

**Nombre de délégués-es** : en exercice : 42 titulaires, 42 suppléants quorum : 15 Présents : 24

Présents : 21 titulaires votants (dont 3 suppléants mandatés), 3 suppléants.

*L'article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales indique que le quorum permettant aux organes de délibérer est abaissé à un tiers des membres présents. Pour le SITOMAP, cela représente 15 présents.*

Date de convocation : 19 juin 2020

## Compte de gestion du receveur 2019

Après s'être fait présenter le compte administratif 2019, les titres définitifs des dépenses à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif et du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant les résultats concordants du Compte de Gestion 2019 dressé par le Receveur et du Compte Administratif 2019 du Président,

**L'assemblée Générale,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE**

-D'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en séance le 25 juin 2020

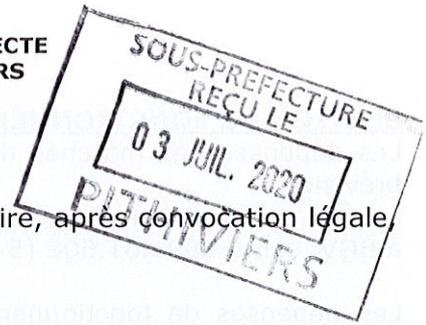
Enregistré sous le N°20/12

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Luc Nauleau





Le 25 juin 2020, à 9h30

L'Assemblée Générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur L. NAULEAU

**Etaient présents-es** : 24 délégués-es :

Mesdames Longchamp, Millar, Villette.  
 Messieurs Coudray, Gaultier, Leproust, Nauleau, Roux, Faurie (pouvoir de M. Guérin), Gainville (pouvoir de M. Touraine), Rousseau Hugues, Brosse, Chaline, Decourt, Monceau, Fritz, Lenoble (pouvoir de M. Chêne), Jaire, Jahier, Pointeau, Dubois, Gaucher Dominique, Besnard, Rousseau Pierre.

**Excusés** :

Mesdames Douelle, Barrault, Fils, Bevière.  
 Messieurs Langlois, Guérin, Puech, Touraine, Cossard, Gaurat, Chêne, Léger.  
 Monsieur Le Trésorier de Pithiviers.

**Nombre de délégués-es** : en exercice : **41 titulaires, 42 suppléants** quorum : **15** Présents : **24**  
**Présents** : 20 titulaires votants (dont 3 suppléants mandatés), 3 suppléants.

*L'article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales indique que le quorum permettant aux organes de délibérer est abaissé à un tiers des membres présents. Pour le SITOMAP, cela représente 15 présents.*

**Trésorier de séance** : Anthony Brosse

**Date de convocation** : 19 juin 2020

## Compte Administratif (CA) 2019

Monsieur le Président présente le Compte Administratif de 2019.

Le Compte Administratif du Syndicat est établi conformément aux règles de la comptabilité M14 pour les communes de plus de 3500 habitants.

**RESULTATS D'EXECUTION**

PREVISION AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019

	BP 2019	Total Emis 2019	Report résultat antérieur	Excédent/Déficit cumulé de fin 2019	Rattachement (Fonctionnement)	Reste à réaliser (Investissement)
<b>Investissement + Fonctionnement</b>						
Dépenses	18 016 991,11	12 511 754,35	0,00	12 511 754,35		
Recettes	18 016 991,11	12 947 517,61	4 608 551,31	17 556 068,92		
Solde (R-D)	0,00	435 763,26	4 608 551,31	5 044 314,57		

**Investissement**

Dépenses	2 726 280,78	1 224 786,12	0,00	1 224 786,12		214 434,42
Recettes	2 726 280,78	1 116 663,91	529 901,44	1 646 565,35		
Solde (R-D)	0,00	-108 122,21	529 901,44	421 779,23		-214 434,42

**Fonctionnement**

Dépenses	15 290 710,33	11 286 968,23	0,00	11 286 968,23		
Recettes	15 290 710,33	11 830 853,70	4 078 649,87	15 909 503,57		
Solde (R-D)	0,00	543 885,47	4 078 649,87	4 622 535,34		

Excédent d'investissement	421 779,23
RAR recettes	0,00
RAR dépenses	-214 434,42
	<hr/>
	207 344,81

pas de besoin de financement →

**Report de l'excédent d'investissement :**

**421 779,23** Au chapitre R 001 . 2020

**Report de l'excédent de fonctionnement :**

**4 622 535,34** Au chapitre R 002 . 2020

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses des marchés de collecte et d'exploitation des déchèteries sont conformes aux prévisions.

Le plus gros poste de dépenses en fonctionnement est le coût du traitement par la contribution à BGV, soit 5 399 461.60€ (5 346 166.58€ en 2018).

Les dépenses de fonctionnement en 2019 s'élèvent à 11 286 968.23€ (11 024 495.75€ en 2018).

La TEOM constitue notre principale recette. En 2019, nous avons perçu 9 981 618.23€ (9 731 476.89€ en 2018).

Les recettes de fonctionnement en 2019 s'élèvent à 15 909 503.57€ (11 865 078.29€ en 2018).

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

En 2019, les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 224 786.12€, et les recettes d'investissement à 1 646 565.35€.

Monsieur le Président annonce en 2019 un excédent en fonctionnement de 4 622 535.34€ et un excédent d'investissement de 421 779.23€. Le reste à réaliser est de 214 434.42€.

L'Assemblée Générale :

- constate les identités de valeur avec les résultats certifiés par le Receveur relatif au report à nouveau, au résultat de l'exercice et aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Président quitte la salle et Monsieur le Trésorier de séance soumet le CA 2019 au vote.

**L'assemblée Générale,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE**

-D'approuver le Compte Administratif 2019.

Fait et délibéré en séance le 25 juin 2020

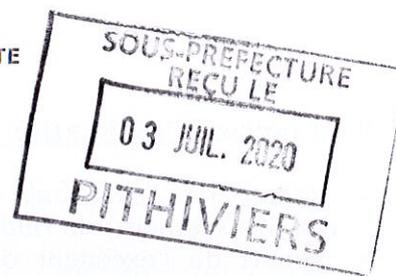
Enregistré sous le N°20/13

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Luc Nauleau





Le 25 juin 2020, à 9h30

L'Assemblée Générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur L. NAULEAU

**Etaient présents-es** : 24 délégués-es :

Mesdames Longchamp, Millar, Villette.

Messieurs Coudray, Gaultier, Leproust, Nauleau, Roux, Faurie (pouvoir de M. Guérin), Gainville (pouvoir de M. Touraine), Rousseau Hugues, Brosse, Chaline, Decourt, Monceau, Fritz, Lenoble (pouvoir de M. Chêne), Jaire, Jahier, Pointeau, Dubois, Gaucher Dominique, Besnard, Rousseau Pierre.

**Excusés** :

Mesdames Douelle, Barrault, Fils, Bevière.

Messieurs Langlois, Guérin, Puech, Touraine, Cossard, Gaurat, Chêne, Léger.

Monsieur Le Trésorier de Pithiviers.

**Nombre de délégués-es** : en exercice : 42 titulaires, 42 suppléants **quorum** : 15 **Présents** : 24

**Présents** : 21 titulaires votants (dont 3 suppléants mandatés), 3 suppléants.

*L'article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales indique que le quorum permettant aux organes de délibérer est abaissé à un tiers des membres présents. Pour le SITOMAP, cela représente 15 présents.*

Date de convocation : 19 juin 2020

## Affectation du résultat de l'exercice 2019

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2019, l'Assemblée Générale décide de les affecter comme suit :

PREVISION AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019

	BP 2019	Total Emis 2019	Report résultat antérieur	Excédent/Déficit cumulé de fin 2019	Rattachement (Fonctionnement)	Reste à réaliser (Investissement)
<b>Investissement + Fonctionnement</b>						
Dépenses	18 016 991,11	12 511 754,35	0,00	12 511 754,35		
Recettes	18 016 991,11	12 947 517,61	4 608 551,31	17 556 068,92		
Solde (R-D)	0,00	435 763,26	4 608 551,31	5 044 314,57		

**Investissement**

Dépenses	2 726 280,78	1 224 786,12	0,00	1 224 786,12		214 434,42
Recettes	2 726 280,78	1 116 663,91	529 901,44	1 646 565,35		
Solde (R-D)	0,00	-108 122,21	529 901,44	421 779,23		-214 434,42

**Fonctionnement**

Dépenses	15 290 710,33	11 286 968,23	0,00	11 286 968,23		
Recettes	15 290 710,33	11 830 853,70	4 078 649,87	15 909 503,57		
Solde (R-D)	0,00	543 885,47	4 078 649,87	4 622 535,34		

Excédent d'investissement	421 779,23
RAR recettes	0,00
RAR dépenses	-214 434,42
	207 344,81

pas de besoin de financement →

Report de l'excédent d'investissement :

**421 779,23** Au chapitre R 001 . 2020

Report de l'excédent de fonctionnement :

**4 622 535,34** Au chapitre R 002 . 2020

Il est proposé **l'affectation du résultat** suivante :

- Report de l'excédent d'investissement soit 421 779.23€ au compte R001 (recettes d'investissement) du Budget Primitif 2020.
- Report de l'excédent de fonctionnement de 4 622 535.34€ au compte R002 excédent ordinaire reporté (recettes de fonctionnement) du Budget Primitif 2020.

**L'assemblée Générale,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE**

-De voter l'affectation du résultat selon la proposition.

Fait et délibéré en séance le 25 juin 2020  
Enregistré sous le N°20/14  
Pour copie certifiée conforme  
Le Président  
Luc Nauleau





Le 25 juin 2020, à 9h30

L'Assemblée Générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur L. NAULEAU

**Etaient présents-es** : 24 délégués-es :

Mesdames Longchamp, Millar, Villette.

Messieurs Coudray, Gaultier, Leproust, Nauleau, Roux, Faurie (pouvoir de M. Guérin), Gainville (pouvoir de M. Touraine), Rousseau Hugues, Brosse, Chaline, Decourt, Monceau, Fritz, Lenoble (pouvoir de M. Chêne), Jaire, Jahier, Pointeau, Dubois, Gaucher Dominique, Besnard, Rousseau Pierre.

**Excusés** :

Mesdames Douelle, Barrault, Fils, Bevière.

Messieurs Langlois, Guérin, Puech, Touraine, Cossard, Gaurat, Chêne, Léger.

Monsieur Le Trésorier de Pithiviers.

**Nombre de délégués-es** : en exercice : 42 titulaires, 42 suppléants quorum : 15 Présents : 24

Présents : 21 titulaires votants (dont 3 suppléants mandatés), 3 suppléants.

*L'article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales indique que le quorum permettant aux organes de délibérer est abaissé à un tiers des membres présents. Pour le SITOMAP, cela représente 15 présents.*

Date de convocation : 19 juin 2020

## BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Président présente le Budget Primitif élaboré pour l'année 2020.

En fonctionnement, il est prévu 5 690 000€ de prestation de collectes avec en plus dans le compte 611 une prévision d'excédent. La recette du remboursement de BGV est de 500 000€.

Les recettes prévoient le report de l'excédent de fonctionnement. La recette des contributions des adhérents est inscrite à 10 070 000€ suite à l'orientation budgétaire durant laquelle il a été décidé de suivre le scénario 2 soit le maintien du taux moyen 2019.

La section de fonctionnement est équilibrée à 15 913 635.34€.

En investissement, l'amélioration de circulation de la déchèterie de Loury, la signalétique de toutes les déchèteries, les systèmes de bavettes sur les quais et de systèmes de type gravats sur les déchèteries ainsi que des barrières d'accès sur les déchèteries sont prévus en 2020. Les restes à réaliser s'élèvent à 214 434.42€ et concernent les dépenses d'investissement engagées en 2019. La section d'investissement est équilibrée à 1 335 225.62€

**L'Assemblée Générale,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**  
**DECIDE**

D'approuver le Budget Primitif 2020 dont l'équilibre s'établit à :

-15 913 635.34€ en section de fonctionnement,

-1 335 225.62€ en section d'investissement.

Fait et délibéré en séance le 25 juin 2020

Enregistré sous le N°20/15

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Luc Nauleau





Le 25 juin 2020, à 9h30

L'Assemblée Générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur L. NAULEAU

**Etaient présents-es** : 24 délégués-es :

Mesdames Longchamp, Millar, Villette.

Messieurs Coudray, Gaultier, Leproust, Nauleau, Roux, Faurie (pouvoir de M. Guérin), Gainville (pouvoir de M. Touraine), Rousseau Hugues, Brosse, Chaline, Decourt, Monceau, Fritz, Lenoble (pouvoir de M. Chêne), Jaire, Jahier, Pointeau, Dubois, Gaucher Dominique, Besnard, Rousseau Pierre.

**Excusés** :

Mesdames Douelle, Barrault, Fils, Bevière.

Messieurs Langlois, Guérin, Puech, Touraine, Cossard, Gaurat, Chêne, Léger.

Monsieur Le Trésorier de Pithiviers.

**Nombre de délégués-es** : en exercice : 42 titulaires, 42 suppléants quorum : 15 Présents : 24

**Présents** : 21 titulaires votants (dont 3 suppléants mandatés), 3 suppléants.

*L'article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales indique que le quorum permettant aux organes de délibérer est abaissé à un tiers des membres présents. Pour le SITOMAP, cela représente 15 présents.*

Date de convocation : 19 juin 2020

## **Contributions/produit attendu des collectivités adhérentes**

Conformément aux statuts du syndicat en date du 9 août 2013,

Vu le Budget primitif du syndicat pour l'année 2019,

Vu le rapport des dépenses prévisionnelles d'amortissement, de gestion et d'exploitation du service d'élimination des ordures ménagères présenté par le Président,

Vu la répartition des dépenses entre les zones : Z 1, Z 2, Z 3, correspondantes aux fréquences de collecte soit la zone 1 pour 1 ramassage par semaine, la zone 2 pour 2 ramassages par semaine, et la zone 3 qui est spécifique aux communes de Pithiviers et de Méréville.

**L'Assemblée Générale,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE :**

-De fixer les contributions des adhérents d'un montant total de 10 224 044.16€ réparti comme suit :

CC PITHIVERAIS :	3 793 280.54€
CC PITHIVERAIS GATINAIS :	3 507 841.46€
CA ETAMPOIS SUD ESSONNE :	515 400.70€
CC GATINAIS VAL DE LOING :	182 270.84€
CC LA FORÊT :	1 147 693.11€
CC PLAINE DU NORD LOIRET :	758 736.72€
CC PAYS DE NEMOURS :	318 820.79€.

Fait et délibéré en séance le 25 juin 2020

Enregistré sous le N°20/16

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Luc Nauleau



Le 08 juillet deux mille vingt, à 9h00

Le Bureau syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur L. Nauleau.

**Etaient présents** : Messieurs Luc Nauleau (pouvoir de M. Dubois), Anthony Brosse, Christian Puech, Philippe Chaline, Bernard Leger, Eric Jaire, Didier Monceau, Jean-François Le Goff, membres du bureau.

**Absents excusés** : Messieurs Michel Guérin, Jean-Pierre Dubois, membres du bureau.

Date de la convocation : 30 juin 2020

## **Attribution du marché de travaux d'aménagement de la déchèterie de Loury**

Monsieur Le Président informe que :

-L'appel d'offres a été lancé le 14 février 2020.

-L'ouverture des plis a eu lieu le 16 juin 2020.

-L'analyse des offres a été rendue par le bureau d'études le 26 juin 2020 à 10h à la Commission d'Appel d'Offre.

Après la présentation du rapport d'analyse des offres des candidats par le Maître d'œuvre, la Commission d'Appel d'Offre a décidé de retenir l'offre de la société EUROVIA CENTRE LOIRE Route de Chaumont 45120 CORQUILLEROY ayant son siège au 340 rue des Bruyères, ZI de la Saussaye, Parc d'Activités Orléans Sologne 45590 SAINT CYR EN VAL.

Le marché est prévu pour une durée de 3 mois, non reconductible.

Vu le code des marchés publics,

Vu la proposition du Président,

Considérant la nécessité de notifier les marchés au prestataire retenu,

### **Le Bureau Syndical,**

### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

### **DECIDE**

-D'entériner la décision de la Commission d'Appel d'Offre,

-D'attribuer le marché à EUROVIA CENTRE LOIRE Route de Chaumont 45120 CORQUILLEROY ayant son siège au 340 rue des Bruyères, ZI de la Saussaye, Parc d'Activités Orléans Sologne 45590 SAINT CYR EN VAL,

-D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce marché d'un montant global de 158 914.80€ HT sur 3 mois,

-D'imputer les dépenses au compte d'investissement 2315.

Fait et délibéré en séance le 06 juillet 2020

Enregistré sous le N°20/17

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Luc Nauleau





Le 10 septembre 2020, à 9h30

L'Assemblée générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Luc Nauleau.

**Etaient présents-es** : Messieurs Barjonet Thierry, Brosse Anthony, Caillette Bruno, Chêne Pascal, Chenu Matthieu, Fritz Michel, Laizeau Boris, Monceau Didier, Nolland Philippe, Thariot Guy, Voillat Patrick, Besnard Jean, Choffy Patrick, Rousseau Pierre, Dubois Jean-Pierre, Bouteille Erick, Dujardin Jean Louis, Laroche Pierre, Luche Jean-François, Moisy Bernard, Nauleau Luc, Pillette Luc, Rivière William, Sainty Jonathan, Royer Jim (pouvoir de Mme Moreau Marie Claude), Chamoreau Christophe, Lanson Jean-Paul, Ronceray Jean-François, Simon JérémY, Thibault Stéphane.

Mesdames Bévière Monique, De La taille Monique, Lamotte Claire, Fils Sandrine (pouvoir de Mme Rocher Christelle), Watts Marian, Crissa Nadia, Ragobert Catherine, Rivault Corinne, Nadine Douelle.

**Excusés-es** : Mesdames Rocher Christelle, Moreau Marie-Claude. Messieurs Vincent Eric, Massein Christian, Legendre Christian.

**Nombre de délégués-es** : en exercice : 42 titulaires, 42 suppléants      quorum : 22      Présents : 39  
38 votants (36 titulaires et 2 suppléants mandatés), 1 suppléant.

Date de convocation : 01 septembre 2020

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Luc Nauleau, Président sortant, qui a déclaré : installés les délégués-es des collectivités adhérentes (Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération) dans leurs fonctions de délégués-es.

Monsieur Dubois Jean-Pierre, délégué le plus âgé des membres, a poursuivi la présidence.

Messieurs Laroche Pierre et Simon JérémY, les 2 plus jeunes délégués, ont été nommés scrutateurs de séance.

## **Élection du Président**

Le Président de séance rappelle qu'en application des articles L.5211-2, L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les délégués-es syndicaux. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection s'obtiendra à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu. Le Président de séance invite les délégués-es syndicaux à procéder à l'élection du Président, conformément aux dispositions prévues par le dit code. Après avoir fait appel des candidatures, la candidature de Monsieur Brosse Anthony est présentée.

### **Premier tour de scrutin**

Chaque délégué syndical a déposé lui-même son bulletin de vote dans l'urne, qui lui a été présenté par le scrutateur.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 5

Suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

NOMS PRENOMS DES CANDIDATS (ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En lettres
BROSSE ANTHONY	31	Trente et un
NAULEAU LUC	2	Deux

Monsieur Brosse Anthony, délégué à la communauté de communes du Pithiverais, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

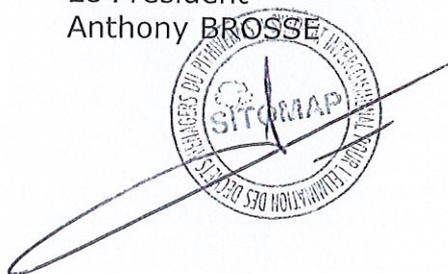
Fait et délibéré en séance le 10/09/2020

Enregistré sous le N°20/18

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Anthony BROSSE





Le 10 septembre 2020, à 9h30

L'Assemblée générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Luc Nauleau.

**Etaient présents-es** : Messieurs Barjonet Thierry, Brosse Anthony, Caillette Bruno, Chêne Pascal, Chenu Matthieu, Fritz Michel, Laizeau Boris, Monceau Didier, Nolland Philippe, Thariot Guy, Voillat Patrick, Besnard Jean, Choffy Patrick, Rousseau Pierre, Dubois Jean-Pierre, Bouteille Erick, Dujardin Jean Louis, Laroche Pierre, Luche Jean-François, Moisy Bernard, Nauleau Luc, Pillette Luc, Rivière William, Sainty Jonathan, Royer Jim (pouvoir de Mme Moreau Marie Claude), Chamoreau Christophe, Lanson Jean-Paul, Ronceray Jean-François, Simon Jérémy, Thibault Stéphane.

Mesdames Bévière Monique, De La taille Monique, Lamotte Claire, Fils Sandrine (pouvoir de Mme Rocher Christelle), Watts Marian, Crissa Nadia, Ragobert Catherine, Rivault Corinne, Nadine Douelle.

**Excusés-es** : Mesdames Rocher Christelle, Moreau Marie-Claude. Messieurs Vincent Eric, Massein Christian, Legendre Christian.

**Nombre de délégués-es** : en exercice : 42 titulaires, 42 suppléants      quorum : 22      Présents : 39  
38 votants (36 titulaires et 2 suppléants mandatés), 1 suppléant.

Date de convocation : 01 septembre 2020

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Luc Nauleau, Président sortant, qui a déclaré installés les délégués-es des collectivités adhérentes (Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération) dans leurs fonctions de délégués-es.

Monsieur Dubois Jean-Pierre, délégué le plus âgé des membres, a poursuivi la présidence.

Messieurs Laroche Pierre et Simon Jérémy, les 2 plus jeunes délégués, ont été nommés scrutateurs de séance.

## **Élection des Vice-Présidents**

Le Président informe les membres de l'Assemblée que les statuts du SITOMAP prévoient 3 Vice-Présidents. L'organe délibérant doit obligatoirement se prononcer, lors de la séance d'installation, sur le nombre de Vice-Présidents, même si ce nombre est prévu par les statuts. Ce nombre ne peut être supérieur à 20% arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-Présidents. Le Président demande à l'Assemblée si conformément aux statuts l'élection peut reprendre le même nombre de Vice-Présidents. Aucune abstention, ni voix contre. L'élection concernera 3 Vice-Présidents.

Monsieur le Président rappelle qu'en application des articles L.5211-2, L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, les Vice-Présidents sont élus au mode de scrutin uninominal à bulletin secret et à la majorité absolue parmi les délégués-es syndicaux. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection s'obtiendra à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu. Le Président invite les délégués-es syndicaux à procéder à l'élection des Vice-Présidents, conformément aux dispositions prévues par ledit code.

Après avoir fait appel des candidatures pour le poste de 1<sup>er</sup> Vice-Président, les candidatures de Madame Monique De La taille et de Monsieur Luc Nauleau sont présentées.

#### **Premier tour de scrutin 1<sup>er</sup> VICE PRESIDENT**

Chaque délégué syndical a déposé lui-même son bulletin de vote dans l'urne, qui lui a été présenté par le scrutateur.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 37

Majorité absolue : 19

<b>NOMS PRENOMS DES CANDIDATS (ordre alphabétique)</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES</b>	
	En chiffres	En lettres
DE LA TAILLE Monique	14	Quatorze
NAULEAU Luc	23	Vingt-Trois

Monsieur Luc Nauleau délégué de la communauté de communes Pithiverais Gâtinais, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1<sup>er</sup> Vice-Président et a été immédiatement installé.

Après avoir fait appel des candidatures pour le poste de 2<sup>ème</sup> Vice-Président, les candidatures de Madame Monique De La taille et de Monsieur Erick Bouteille sont présentées.

#### **Premier tour de scrutin 2<sup>ème</sup> VICE PRESIDENT**

Chaque délégué syndical a déposé lui-même son bulletin de vote dans l'urne, qui lui a été présenté par le scrutateur.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 37

Majorité absolue : 19

<b>NOMS PRENOMS DES CANDIDATS (ordre alphabétique)</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES</b>	
	En chiffres	En lettres
BOUTEILLE Erick	15	Quinze
DE LA TAILLE Monique	22	Vingt-deux

Madame Monique De La taille, déléguée de la communauté de communes du Pithiverais, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

Après avoir fait appel des candidatures pour le poste de 3<sup>ème</sup> Vice-Président, les candidatures de Messieurs Bouteille Erick, Monceau Didier et Simon Jérémie sont présentées.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée si Monsieur Simon Jérémie peut rester scrutateur lors de l'élection de la 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente. Aucun avis contraire n'est exprimé au sein de l'Assemblée.

#### **Premier tour de scrutin 3<sup>ème</sup> VICE PRESIDENT**

Chaque délégué syndical a déposé lui-même son bulletin de vote dans l'urne, qui lui a été présenté par le scrutateur.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38  
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0  
Suffrages exprimés : 38  
Majorité absolue : 20

<b>NOMS PRENOMS DES CANDIDATS (ordre alphabétique)</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES</b>	
	En chiffres	En lettres
BOUTEILLE Erick	9	Neuf
MONCEAU Didier	11	Onze
SIMON Jérémy	18	Dix-huit

La majorité absolue étant de 19 voix. Aucun délégué n'est élu au 1<sup>er</sup> tour. Monsieur Bouteille Erick retire sa candidature.

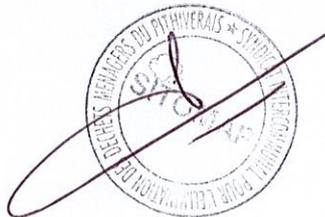
### **Deuxième tour de scrutin 3<sup>ème</sup> VICE PRESIDENT**

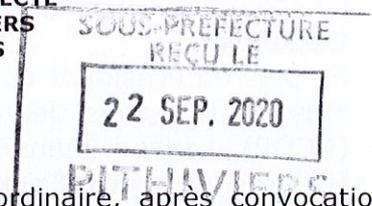
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38  
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2  
Suffrages exprimés : 36  
Majorité absolue : 19

<b>NOMS PRENOMS DES CANDIDATS (ordre alphabétique)</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES</b>	
	En chiffres	En lettres
MONCEAU Didier	16	Seize
SIMON Jérémy	20	Vingt

Monsieur Jérémy Simon délégué de la communauté de communes de la Forêt, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3<sup>ème</sup> Vice-Président et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré en séance le 10/09/2020  
Enregistré sous le N°20/19  
Pour copie certifiée conforme  
Le Président  
Anthony BROSE





Le 10 septembre 2020, à 9h30

L'Assemblée générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Luc Nauleau.

**Etaient présents-es** : Messieurs Barjonet Thierry, Brosse Anthony, Caillette Bruno, Chêne Pascal, Chenu Matthieu, Fritz Michel, Laizeau Boris, Monceau Didier, Nolland Philippe, Thariot Guy, Voillat Patrick, Besnard Jean, Choffy Patrick, Rousseau Pierre, Dubois Jean-Pierre, Bouteille Erick, Dujardin Jean Louis, Laroche Pierre, Luche Jean-François, Moisy Bernard, Nauleau Luc, Pillette Luc, Rivière William, Sainty Jonathan, Royer Jim (pouvoir de Mme Moreau Marie Claude), Chamoreau Christophe, Lanson Jean-Paul, Ronceray Jean-François, Simon Jérémy, Thibault Stéphane.

Mesdames Bévière Monique, De La taille Monique, Lamotte Claire, Fils Sandrine (pouvoir de Mme Rocher Christelle), Watts Marian, Crissa Nadia, Ragobert Catherine, Rivault Corinne, Nadine Douelle.

**Excusés-es** : Mesdames Rocher Christelle, Moreau Marie-Claude. Messieurs Vincent Eric, Massein Christian, Legendre Christian.

**Nombre de délégués-es en exercice** : 42 titulaires, 42 suppléants      **quorum** : 22      **Présents** : 39  
38 votants (36 titulaires et 2 suppléants mandatés), 1 suppléant.

Date de convocation : 01 septembre 2020

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Luc Nauleau, Président sortant, qui a déclaré installés les délégués-es des collectivités adhérentes (Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération) dans leurs fonctions de délégués-es.

Monsieur Dubois Jean-Pierre, délégué le plus âgé des membres, a poursuivi la présidence.

Messieurs Laroche Pierre et Simon Jérémy, les 2 plus jeunes délégués, ont été nommés scrutateurs de séance.

## **Élection des membres du Bureau**

Le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 dispose que le Bureau du syndicat est composé du Président et des Vice-Présidents, membres de droit, et éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres. L'article 6 des statuts du SITOMAP précise que le Bureau est composé de 12 membres dont le Président et 3 Vice-Présidents. Le Président invite les délégués-es syndicaux à procéder à l'élection des membres du Bureau, conformément aux dispositions prévues par ledit code. Monsieur le Président souhaite une représentation de toutes les communautés de communes et d'agglomération au sein du Bureau.

Après avoir fait appel des candidatures, les candidatures de Messieurs Dubois Jean-Pierre (CAESE), Laroche Pierre (CCPG), Monceau Didier (CCDP), Lanson Jean-Paul (CCF), Chamoreau Christophe (CCPN), Rousseau Pierre (CCPNL), Bouteille Erick (CCPG), Madame Watts Marian (CCGVL) ont été présentées.

Monsieur le Président a invité les délégués-es syndicaux-ales à procéder à l'élection des membres du Bureau et a proposé que cela soit fait à main levée. L'Assemblée se prononce pour un vote à main levée.

L'Assemblée Générale à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DESIGNE**

En plus du Président et des 3 Vice-présidents,

Messieurs Dubois Jean-Pierre (CAESE), Laroche Pierre (CCPG), Monceau Didier (CCDP), Lanson Jean-Paul (CCF), Chamoreau Christophe (CCPN), Rousseau Pierre (CCPNL), Bouteille Erick (CCPG),

et Madame Watts Marian (CCGVL),

membres du Bureau syndical, qui ont été immédiatement installés-es.

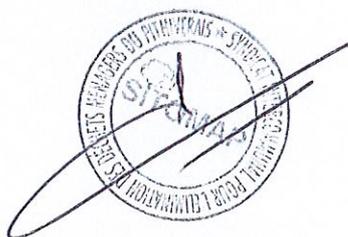
Fait et délibéré en séance le 10/09/2020

Enregistré sous le N°20/20

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Anthony BROSSE





Le 10 septembre 2020, à 9h30

L'Assemblée générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Luc Nauleau.

**Etaient présents-es** : Messieurs Barjonet Thierry, Brosse Anthony, Caillette Bruno, Chêne Pascal, Chenu Matthieu, Fritz Michel, Laizeau Boris, Monceau Didier, Nolland Philippe, Thariot Guy, Voillat Patrick, Besnard Jean, Choffy Patrick, Rousseau Pierre, Dubois Jean-Pierre, Bouteille Erick, Dujardin Jean Louis, Laroche Pierre, Luche Jean-François, Moisy Bernard, Nauleau Luc, Pillette Luc, Rivière William, Sainty Jonathan, Royer Jim (pouvoir de Mme Moreau Marie Claude), Chamoreau Christophe, Lanson Jean-Paul, Ronceray Jean-François, Simon Jérémy, Thibault Stéphane.

Mesdames Bévière Monique, De La taille Monique, Lamotte Claire, Fils Sandrine (pouvoir de Mme Rocher Christelle), Watts Marian, Crissa Nadia, Ragobert Catherine, Rivault Corinne, Nadine Douelle.

**Excusés-es** : Mesdames Rocher Christelle, Moreau Marie-Claude. Messieurs Vincent Eric, Massein Christian, Legendre Christian.

**Nombre de délégués-es** : en exercice : 42 titulaires, 42 suppléants quorum : 22 Présents : 39  
38 votants (36 titulaires et 2 suppléants mandatés), 1 suppléant.

Date de convocation : 01 septembre 2020

## **Indemnité de fonction du Président & des Vice-Présidents**

Monsieur le Président demande à l'Assemblée Générale la reconduction de l'indemnité de fonction pour le Président calculée selon le barème pour les Syndicats ainsi que la reconduction de l'indemnité de fonction des Vice-Présidents. (Article L 5211-12, R 5211-4 et R 5332-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Monsieur le Président propose une indemnité de fonction brute mensuelle du Président et des Vice-Présidents. La population du SITOMAP étant de 80 514 habitants, cette indemnité sera celle d'un syndicat dont la population en nombre d'habitants se situe entre 50 000 et 99 999 soit le taux maximal 29 ,53% de l'indice brut terminal pour le Président et le taux maximal 11,81% de l'indice brut terminal pour les Vice-Présidents.

Après en avoir délibéré,  
L'Assemblée Générale,  
**DECIDE à l'unanimité,**

- d'attribuer à Monsieur le Président et à Messieurs les Vice-Présidents, à partir du 10 septembre 2020, une indemnité de fonction pour une population de 50 000 à 99 999 habitants, soit le taux maximal 29 ,53% de l'indice brut terminal pour le Président et le taux maximal 11,81% de l'indice brut terminal pour les Vice-Présidents.

- d'imputer la dépense au compte 6531 indemnité et au compte 6533 cotisations de retraite des élus.

Fait et délibéré en séance le 10/09/2020

Enregistré sous le N°20 /21

Pour copie certifiée conforme

Le Président  
Anthony BROSSE





Le 10 septembre 2020, à 9h30

L'Assemblée générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Luc Nauleau.

**Étaient présents-es** : Messieurs Barjonet Thierry, Brosse Anthony, Caillette Bruno, Chêne Pascal, Chenu Matthieu, Fritz Michel, Laizeau Boris, Monceau Didier, Nolland Philippe, Thariot Guy, Voillat Patrick, Besnard Jean, Choffy Patrick, Rousseau Pierre, Dubois Jean-Pierre, Bouteille Erick, Dujardin Jean Louis, Laroche Pierre, Luche Jean-François, Moisy Bernard, Nauleau Luc, Pillette Luc, Rivière William, Sainty Jonathan, Royer Jim (pouvoir de Mme Moreau Marie Claude), Chamoreau Christophe, Lanson Jean-Paul, Ronceray Jean-François, Simon Jérémy, Thibault Stéphane.

Mesdames Bévière Monique, De La taille Monique, Lamotte Claire, Fils Sandrine (pouvoir de Mme Rocher Christelle), Watts Marian, Crissa Nadia, Ragobert Catherine, Rivault Corinne, Nadine Douelle.

**Excusés-es** : Mesdames Rocher Christelle, Moreau Marie-Claude. Messieurs Vincent Eric, Massein Christian, Legendre Christian.

**Nombre de délégués-es : en exercice : 42 titulaires, 42 suppléants quorum : 22 Présents : 39**  
**38 votants (36 titulaires et 2 suppléants mandatés), 1 suppléant.**

Date de convocation : 01 septembre 2020

## **Remboursement des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration**

Les délégués-es, les membres du bureau syndical et les salariés-es du SITOMAP sont amenés-es à se déplacer pour participer à différentes manifestations.

Trois cas sont possibles :

1. Pour tous-tes les délégués-es sauf le Président et les Vice-Présidents, remboursement des frais de transport pour assister à toute réunion ; Assemblée Générale, Bureau, trimestrielles, Commissions d'Appel d'offres et autres concernant le syndicat,
2. Pour les salariés-es, remboursement des frais de déplacement, transport, restauration, hébergement pour : formations, colloques ou autres sous l'autorité du Président avec ordre de missions,
3. Pour le Président et les Vice-Présidents, remboursement des frais de déplacement, transport, restauration, hébergement uniquement pour des déplacements en dehors du territoire du SITOMAP ; ORDIF, ADEME, AMORCE, Conseil départemental, Conseil régional, Ecco-organismes, POLLUTEC, AML, AMF et autres concernant le Syndicat.

Tous les frais seront remboursés sur justificatifs. Les frais kilométriques seront remboursés conformément au barème publié par l'administration fiscale.

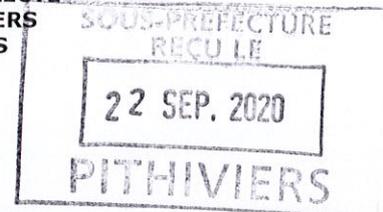
Monsieur le Président propose à l'Assemblée Générale de rembourser ces frais.

L'Assemblée Générale  
Après en avoir délibéré,  
**DECIDE à l'unanimité**

De rembourser aux délégués-es, aux membres du bureau syndical et aux salariés-es du SITOMAP les frais de déplacement, d'hébergement, restauration sur présentation de justificatifs et les frais de véhicule personnel conformément au barème publié par l'administration fiscale.

Fait et délibéré en séance le 10/09/2020  
Enregistré sous le N° 20 / 22  
Pour copie certifiée conforme  
Le Président  
Anthony BROUSSE





Le 10 septembre 2020, à 9h30

L'Assemblée générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Luc Nauleau.

**Etaient présents-es** : Messieurs Barjonet Thierry, Brosse Anthony, Caillette Bruno, Chêne Pascal, Chenu Matthieu, Fritz Michel, Laizeau Boris, Monceau Didier, Nolland Philippe, Thariot Guy, Voillat Patrick, Besnard Jean, Choffy Patrick, Rousseau Pierre, Dubois Jean-Pierre, Bouteille Erick, Dujardin Jean Louis, Laroche Pierre, Luche Jean-François, Moisy Bernard, Nauleau Luc, Pillette Luc, Rivière William, Sainty Jonathan, Royer Jim (pouvoir de Mme Moreau Marie Claude), Chamoreau Christophe, Lanson Jean-Paul, Ronceray Jean-François, Simon Jérémy, Thibault Stéphane.

Mesdames Bévière Monique, De La taille Monique, Lamotte Claire, Fils Sandrine (pouvoir de Mme Rocher Christelle), Watts Marian, Crissa Nadia, Ragobert Catherine, Rivault Corinne, Nadine Douelle.

**Excusés-es** : Mesdames Rocher Christelle, Moreau Marie-Claude. Messieurs Vincent Eric, Massein Christian, Legendre Christian.

**Nombre de délégués-es** : en exercice : 42 titulaires, 42 suppléants quorum : 22 Présents : 39 38  
votants (36 titulaires et 2 suppléants mandatés), 1 suppléant.

Date de convocation : 01 septembre 2020

## Désignation du délégué local/élu au CNAS

Vu la délibération 05/11 du 5 mars 2005 approuvant l'adhésion au CNAS,

Vu le renouvellement de l'Assemblée Générale du SITOMAP du 10 septembre 2020,

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le poste de délégué élu auprès du CNAS,

Monsieur VOILLAT Patrick présente sa candidature,

L'Assemblée Générale

Après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité**

-De nommer, Monsieur VOILLAT Patrick, délégué élu auprès du CNAS pour la durée du mandat.

Fait et délibéré en séance le 10/09/2020

Enregistré sous le N°20/23

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Anthony BROUSSE



Le 10 septembre 2020, à 9h30

L'Assemblée générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Luc Nauleau.

**Étaient présents-es** : Messieurs Barjonet Thierry, Brosse Anthony, Caillette Bruno, Chêne Pascal, Chenu Matthieu, Fritz Michel, Laizeau Boris, Monceau Didier, Nolland Philippe, Thariot Guy, Voillat Patrick, Besnard Jean, Choffy Patrick, Rousseau Pierre, Dubois Jean-Pierre, Bouteille Erick, Dujardin Jean Louis, Laroche Pierre, Luche Jean-François, Moisy Bernard, Nauleau Luc, Pillette Luc, Rivière William, Sainty Jonathan, Royer Jim (pouvoir de Mme Moreau Marie Claude), Chamoreau Christophe, Lanson Jean-Paul, Ronceray Jean-François, Simon Jérémy, Thibault Stéphane.

Mesdames Bévière Monique, De La taille Monique, Lamotte Claire, Fils Sandrine (pouvoir de Mme Rocher Christelle), Watts Marian, Crissa Nadia, Ragobert Catherine, Rivault Corinne, Nadine Douelle.

**Excusés-es** : Mesdames Rocher Christelle, Moreau Marie-Claude. Messieurs Vincent Eric, Massein Christian, Legendre Christian.

**Nombre de délégués-es** : en exercice : 42 titulaires, 42 suppléants    quorum : 22    Présents : 39    38 votants (36 titulaires et 2 suppléants mandatés), 1 suppléant.

Date de convocation : 01 septembre 2020

## **Désignation des délégués locaux/élus à la centrale d'achats APPROLYS**

Le Président propose d'adhérer à la centrale d'achats APPROLYS qui permet de mutualiser les achats publics, pour l'année 2020.

Cette centrale d'achat est constituée sous forme d'un groupement d'intérêt public (GIP) dotée de l'autonomie administrative et financière. Ce groupement passe et conclut des marchés ou accords-cadres de travaux, de fournitures, de services destinés à ses membres.

Chaque membre bénéficiera notamment :

- De la simplification des pratiques de la commande publique,
- De la sécurisation des procédures,
- De la mutualisation de l'achat public,
- Des économies grâce aux effets de volumes.

La collectivité reste libre de recourir ou pas à la Centrale APPROLYS. Si cela est le cas, elle s'acquittera de la cotisation.

Vu le renouvellement de l'Assemblée Générale du SITOMAP du 10 septembre 2020,

Monsieur le Président fait appel à candidature pour les représentants du syndicat pour les Assemblées Générales d'APPROLYS.

Monsieur Anthony Brosse, en tant que Président, propose sa candidature en tant que titulaire.

Monsieur Luc Nauleau propose sa candidature en tant que suppléant.

L'Assemblée Générale,  
Après en avoir délibéré,

### **DECIDE à l'unanimité :**

- De nommer, Monsieur Anthony Brosse, délégué élu titulaire et Monsieur Luc Nauleau délégué élu suppléant à la Centrale d'achats APPROLYS pour la durée du mandat.
- D'approuver la proposition du Président et d'adhérer à la Centrale d'achats APPROLYS,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette adhésion,
- D'imputer la dépense relative à cette décision au compte 6288 « autres services extérieurs » du budget primitif.

Fait et délibéré en séance le 10/09/2020  
Enregistré sous le N°20/24  
Pour copie certifiée conforme  
Le Président  
Anthony BROSSE





Le 10 septembre 2020, à 9h30

L'Assemblée générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Luc Nauleau.

**Etai<sup>ent</sup> présents-es** : Messieurs Barjonet Thierry, Brosse Anthony, Caillette Bruno, Chêne Pascal, Chenu Matthieu, Fritz Michel, Laizeau Boris, Monceau Didier, Nolland Philippe, Thariot Guy, Voillat Patrick, Besnard Jean, Choffy Patrick, Rousseau Pierre, Dubois Jean-Pierre, Bouteille Erick, Dujardin Jean Louis, Laroche Pierre, Luche Jean-François, Moisy Bernard, Nauleau Luc, Pillette Luc, Rivière William, Sainty Jonathan, Royer Jim (pouvoir de Mme Moreau Marie Claude), Chamoreau Christophe, Lanson Jean-Paul, Ronceray Jean-François, Simon Jérémy, Thibault Stéphane.

Mesdames Bévière Monique, De La taille Monique, Lamotte Claire, Fils Sandrine (pouvoir de Mme Rocher Christelle), Watts Marian, Crissa Nadia, Ragobert Catherine, Rivault Corinne, Nadine Douelle.

**Excusés-es** : Mesdames Rocher Christelle, Moreau Marie-Claude. Messieurs Vincent Eric, Masein Christian, Legendre Christian.

**Nombre de délégués-es** : en exercice : 42 titulaires, 42 suppléants quorum : 22 Présents : 39  
38 votants (36 titulaires et 2 suppléants mandatés), 1 suppléant.

Date de convocation : 01 septembre 2020

## Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Président informe l'Assemblée Générale que selon l'article 279 du Code de la Commande Publique lors de la passation de marché sur appel d'offres, il faut constituer une Commission d'Appel d'Offres.

Après avoir fait appel des candidatures, les candidatures de Messieurs Simon Jérémy, Laroche Pierre, Dubois Jean-Pierre, Nauleau Luc, Bouteille Erick, Monceau Didier, Chamoreau Christophe, Rousseau Pierre, Laizeau Boris, Madame De La Taille Monique, ont été présentées.

Monsieur le Président a invité les délégués-es syndicaux-ales à procéder à l'élection des membres à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et a proposé que cela soit fait à main levée. L'Assemblée exprime son accord.

L'Assemblée Générale,  
Après en avoir délibéré,

**DESIGNE à l'unanimité** des membres présents et représentés.  
pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres :

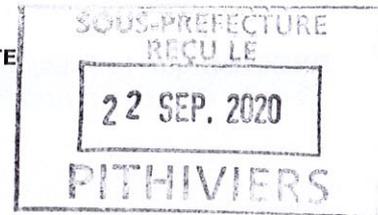
**Titulaires** : Monsieur Jérémy SIMON  
Monsieur Pierre LAROCHE  
Monsieur Jean-Pierre DUBOIS  
Monsieur Luc NAULEAU  
Monsieur Erick BOUTEILLE

**Suppléant(e)s** : Monsieur Didier MONCEAU  
Monsieur Christophe CHAMOREAU  
Monsieur Pierre ROUSSEAU  
Monsieur Boris LAIZEAU  
Madame Monique DE LA TAILLE

Sous la Présidence de Monsieur Anthony BROSSÉ, Président du SITOMAP ou de son représentant.

Fait et délibéré en séance le 10/09/2020  
Enregistré sous le N° 20 / 25  
Pour copie certifiée conforme  
Le Président  
Anthony BROSSÉ

The image shows a circular official stamp of SITOMAP. The text around the perimeter of the stamp reads "SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ÉLEVAGE DES DÉPARTS DE L'ORNE, DE LA MAYENNE ET DE LA SARTHE". In the center of the stamp, the word "SITOMAP" is written in a stylized font. A handwritten signature in black ink is written over the stamp, extending downwards and to the left.



Le 10 septembre 2020, à 9h30

L'Assemblée générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Luc Nauleau.

**Etaient présents-es** : Messieurs Barjonet Thierry, Brosse Anthony, Caillette Bruno, Chêne Pascal, Chenu Matthieu, Fritz Michel, Laizeau Boris, Monceau Didier, Nolland Philippe, Thariot Guy, Voillat Patrick, Besnard Jean, Choffy Patrick, Rousseau Pierre, Dubois Jean-Pierre, Bouteille Erick, Dujardin Jean Louis, Laroche Pierre, Luche Jean-François, Moisy Bernard, Nauleau Luc, Pillette Luc, Rivière William, Sainty Jonathan, Royer Jim (pouvoir de Mme Moreau Marie Claude), Chamoreau Christophe, Lanson Jean-Paul, Ronceray Jean-François, Simon Jérémy, Thibault Stéphane.

Mesdames Bévière Monique, De La taille Monique, Lamotte Claire, Fils Sandrine (pouvoir de Mme Rocher Christelle), Watts Marian, Crissa Nadia, Ragobert Catherine, Rivault Corinne, Nadine Douelle.

**Excusés-es** : Mesdames Rocher Christelle, Moreau Marie-Claude. Messieurs Vincent Eric, Massein Christian, Legendre Christian.

**Nombre de délégués-es : en exercice : 42 titulaires, 42 suppléants**    **quorum : 22**    **Présents : 39**  
**38 votants (36 titulaires et 2 suppléants mandatés), 1 suppléant.**

Date de convocation : 01 septembre 2020

## **MAPA : Délégation de signature de l'Assemblée générale à Monsieur le Président**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet à l'Assemblée de déléguer certaines de ses compétences au Président. Le but de ces délégations est d'accélérer la prise de décision et d'éviter de convoquer l'Assemblée sur chaque demande.

Le secteur concerné est les Marchés à Procédure Adaptée (MAPA).

Pour accélérer les programmes de construction et d'investissement publics et privés, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales peuvent, au terme de l'article L.2122-21 4° du CGCT, déléguer à l'exécutif la prise de « toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Nonobstant l'obligation d'informer l'Assemblée Générale des décisions engagées au nom du Syndicat, le Président demande que cette délégation lui soit attribuée selon l'article L.2122-21 4° du CGCT pour faciliter la gestion administrative et de fixer son montant à 210 000€ HT.

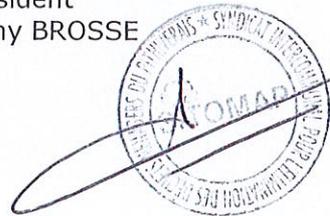
L'Assemblée générale avec 37 voix pour et une abstention des membres présents et représentés,

**ACCEPTE** de déléguer sa signature à Monsieur le Président conformément au terme de l'article L.2122-21 4° du CGCT : elle lui délègue la prise de « toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Fixe le montant maximum des marchés publics à 210 000€ HT.

**PRECISE** que le Président devra informer l'Assemblée conformément à l'article L. 2121-13-1 du CCT des marchés passés dans le cadre de la présente autorisation de délégation.

Fait et délibéré en séance le 10/09/2020  
Enregistré sous le N° 20/26  
Pour copie certifiée conforme  
Le Président  
Anthony BROSE





Le 10 septembre 2020, à 9h30

L'Assemblée générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Luc Nauleau.

**Etaient présents-es** : Messieurs Barjonet Thierry, Brosse Anthony, Caillette Bruno, Chêne Pascal, Chenu Matthieu, Fritz Michel, Laizeau Boris, Monceau Didier, Nolland Philippe, Thariot Guy, Voillat Patrick, Besnard Jean, Choffy Patrick, Rousseau Pierre, Dubois Jean-Pierre, Bouteille Erick, Dujardin Jean Louis, Laroche Pierre, Luche Jean-François, Moisy Bernard, Nauleau Luc, Pillette Luc, Rivière William, Sainty Jonathan, Royer Jim (pouvoir de Mme Moreau Marie Claude), Chamoreau Christophe, Lanson Jean-Paul, Ronceray Jean-François, Simon Jérémy, Thibault Stéphane.

Mesdames Bévière Monique, De La taille Monique, Lamotte Claire, Fils Sandrine (pouvoir de Mme Rocher Christelle), Watts Marian, Crissa Nadia, Ragobert Catherine, Rivault Corinne, Nadine Douelle.

**Excusés-es** : Mesdames Rocher Christelle, Moreau Marie-Claude. Messieurs Vincent Eric, Massein Christian, Legendre Christian.

**Nombre de délégués-es** : en exercice : 42 titulaires, 42 suppléants quorum : 22 Présents : 39  
38 votants (36 titulaires et 2 suppléants mandatés), 1 suppléant.

Date de convocation : 01 septembre 2020

## **Election des délégués-es à Beauce Gâtinais Valorisation**

Vu l'Arrêté Préfectoral du 01/08/2003 portant création du Syndicat Mixte Beauce Gâtinais Valorisation,

Vu la délibération du SITOMAP n° 03/30 du 13 juin 2003, adoptant les Statuts de Beauce Gâtinais Valorisation,

Après avoir fait appel des candidatures, les candidatures des 12 membres du Bureau du SITOMAP, et de Messieurs Choffy Patrick, Sainty Jonathan, Thariot Guy, Dujardin Jean-Louis, Chenu Matthieu, Barjonnet Thierry, Chêne Pascal et de Mesdames Bévière Monique, Rocher Christelle, Ragobert Catherine, Crissa Nadia, Lamotte Claire ont été présentées.

Monsieur le Président a invité les délégués-es syndicaux-ales à procéder à l'élection des délégués-es du SITOMAP à Beauce Gâtinais Valorisation et a proposé que cela soit fait à main levée. L'Assemblée se prononce pour un vote à main levée.

L'Assemblée Générale,  
Après en avoir délibéré,

**DESIGNE à l'unanimité** des membres présents et représentés :

En plus des membres du Bureau,

Messieurs Choffy Patrick, Sainty Jonathan, Thariot Guy, Dujardin Jean-Louis, Chenu Matthieu, Barjonnet Thierry, Chêne Pascal,

et Mesdames Bévière Monique, Rocher Christelle, Ragobert Catherine, Crissa Nadia, Lamotte Claire,

délégués-es du SITOMAP à Beauce Gâtinais Valorisation (BGV) qui ont été immédiatement installés-es.

Fait et délibéré en séance le 10/09/2020

Enregistré sous le N° 20/27

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Anthony BROSSE





Le 22 octobre deux mille vingt, à 9h00

Le Bureau Syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Luc Nauleau.

**Etaient présents** : Mesdames Monique de la Taille, Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille, Anthony Brosse, Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Pierre Laroche, Didier Monceau, Luc Nauleau, Pierre Rousseau, Jérémy Simon, membres du bureau.

**Absents excusés** : Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

Date de la convocation : 9 octobre 2020

### **ADHESION A AMORCE**

AMORCE est l'association nationale au service des collectivités territoriales des associations et des entreprises. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

En conséquence, après en avoir délibéré et avoir pris connaissance des statuts,

Le Bureau Syndical décide à l'unanimité :

- d'adhérer à l'association AMORCE au titre de la compétence déchets ménagers,
- de désigner Monsieur Luc NAULEAU pour le représenter en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que Madame Véronique ALDICCO en tant que suppléante, et de l'autoriser à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,
- d'inscrire la cotisation correspondante dans son budget primitif.

Fait et délibéré en séance le 20 octobre 2020

Enregistré sous le N°20/28

Pour copie certifiée conforme

Le Président du SITOMAP,  
A. BRO SSE





Le 1<sup>er</sup> décembre 2020 à 9h30,  
Le Bureau Syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,  
sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etaient présents** : Madame Monique de la Taille, Messieurs Erick Bouteille, Anthony Brosse (pouvoir de Mme Watts), Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Pierre Laroche, Didier Monceau, Luc Nauleau, Pierre Rousseau, Jérémy Simon, membres du bureau.

**Absents excusés** : Madame Marian Watts. Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

Date de la convocation : 24 novembre 2020

## **Aide à la commune d'Engenville pour la disparition d'une marche arrière**

---

Le Président rappelle la procédure validée en réunion de bureau du 23 avril 2015 :

- Visite sur le terrain par le SITOMAP, le prestataire de collecte avec les élus locaux,
- Etude par les protagonistes des solutions envisageables pour la disparition de la marche arrière,
- Dans le cas de travaux à réaliser, présentation par la commune au SITOMAP du projet avec devis à l'appui,
- Présentation de la demande d'aide en réunion de bureau,
- Prise de décision en bureau de l'aide accordée ou non,
- Prise d'une délibération pour le versement de l'aide. Une ligne budgétaire a été prévue dans l'investissement pour aider dans ce cas les communes.

Le Président présente la demande d'aide de la commune d'Engenville pour des travaux afin de permettre la disparition d'une marche arrière, place des Tilleuls sur le hameau d'Ezerville. Un aménagement est nécessaire pour supprimer cette marche arrière en raison du nombre d'habitations concernées (7). En effet, il n'y a pas d'emplacement stable dans le secteur permettant d'accueillir potentiellement 14 bacs. C'est pourquoi la commune souhaite construire une dalle en béton de 21 m<sup>2</sup>. Cette surface de 7mX3m est suffisante pour les besoins de cette impasse. Pour faciliter la tâche du rippeur, la dalle en béton sera affleurante à l'enrobé.

Pour des raisons esthétiques mais aussi pour protéger les bacs du vent et la séparer de l'aire de jeux située juste derrière, la commune a fait le choix d'entourer la dalle en béton d'une clôture en composite.

Par courrier du 23 octobre 2020, la commune d'Engenville sollicite une aide financière auprès du SITOMAP dans le cadre de cet aménagement. Elle fournit 2 devis d'un montant total de 2 831.17€ HT :

- une au nom de l'entreprise de maçonnerie SARL GAUCHET d'un montant de 2 292 € HT.
- une au nom de l'entreprise Point P d'un montant de 539.17 € HT.

La mairie demande une participation du syndicat conformément à la procédure mise en place.

Vu la proposition du Président,  
Considérant la nécessité de délibérer pour le versement de l'aide,

**Le Bureau Syndical,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE**

- D'approuver la proposition du Président,
- D'accorder une aide à la commune d'Engenville de 849.35€ qui sera versée après réalisation des dits travaux, constatés par procès-verbal entre le SITOMAP et la commune,
- D'imputer la dépense au compte de dépenses d'investissement 2041481.

Fait et délibéré en séance le 01/12/2020  
Enregistré sous le N°20/29  
Pour copie certifiée conforme  
Le Président  
Anthony BROSSE





Le 1<sup>er</sup> décembre 2020 à 9h30,  
 Le Bureau Syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,  
 sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etaient présents** : Madame Monique de la Taille, Messieurs Erick Bouteille, Anthony Brosse (pouvoir de Mme Watts), Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Pierre Laroche, Didier Monceau, Luc Nauleau, Pierre Rousseau, Jérémy Simon, membres du bureau.

**Absents excusés** : Madame Marian Watts. Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

Date de la convocation : 24 novembre 2020

### **Tarification des dépôts des professionnels en déchèterie**

Monsieur le Président propose la modification des tarifs appliqués aux apports des professionnels en déchèterie. Les tarifs actuels ont été mis en application au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les tarifs ci-dessous sont donc proposés pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

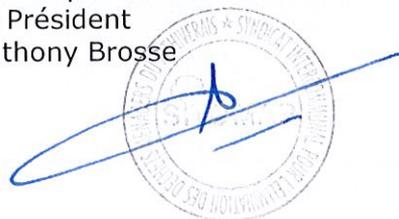
Liste des produits	Unité	Tarifs 2019	Tarifs 2020	PROPOSITIONS 2021
<b>Acides &amp; Bases</b>	<b>kg</b>	3.00€	3.10€	3.15€
<b>Aérosols</b>	<b>kg</b>	3.00€	3.10€	3.15€
<b>Cartons</b>	<b>m<sup>3</sup></b>	0.00€	0.00€	0.00€
<b>Cartouches d'encre</b>	<b>kg</b>	0.00€	0.00€	0.00€
<b>Ferrailles</b>	<b>m<sup>3</sup></b>	0.00€	0.00€	0.00€
<b>Gravats</b>	<b>m<sup>3</sup></b>	9.40€	9.60€	9.70€
<b>Huiles vidanges</b>	<b>kg</b>	1.00€	1.10€	1.15€
<b>Palettes + Bois</b>	<b>m<sup>3</sup></b>	3.05€	3.10€	3.15€
<b>Pâteux</b>	<b>kg</b>	3.00€	3.10€	3.15€
<b>Phytosanitaires</b>	<b>kg</b>	3.00€	3.10€	3.15€
<b>Solvants liquides</b>	<b>kg</b>	3.00€	3.10€	3.15€
<b>Tout venant</b>	<b>m<sup>3</sup></b>	30.00€	40.00€*	40.50€
<b> Tubes néons et fluo</b>	<b>kg</b>	0.00€	0.00€	0.00€
<b>Végétaux</b>	<b>m<sup>3</sup></b>	9.70€	10.00€	10.10€

\*la proposition de tarification 2020 comprend la hausse des coûts d'enfouissement (prestataire + Etat) pour l'année 2020.

**Le Bureau Syndical,  
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
 DECIDE**

- d'adopter les nouveaux tarifs, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Fait et délibéré en séance le 1<sup>er</sup> décembre 2020,  
 Enregistré sous le N°20/30  
 Pour copie certifiée conforme  
 Le Président  
 Anthony Brosse





Le 1<sup>er</sup> décembre 2020 à 9h30,  
Le Bureau Syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,  
sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etaient présents** : Madame Monique de la Taille, Messieurs Erick Bouteille, Anthony Brosse (pouvoir de Mme Watts), Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Pierre Laroche, Didier Monceau, Luc Nauleau, Pierre Rousseau, Jérémy Simon, membres du bureau.

**Absents excusés** : Madame Marian Watts. Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

Date de la convocation : 24 novembre 2020

## **Emprunt**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau qu'un emprunt de 547 455.05€ a été voté lors de l'Assemblée Générale du 25/06/2020 pour pallier les coûts en investissement tels que les travaux de la déchèterie de Loury, la signalétique sur les déchèteries, des barrières d'accès sur les déchèteries, des systèmes bavettes quais gravats, des clôtures, l'achat de colonnes à verre, de bacs operculés, de bacs d'ordures ménagères et de bacs sélectifs.

Trois banques ont été sollicitées. Monsieur le Président présente les propositions des banques :

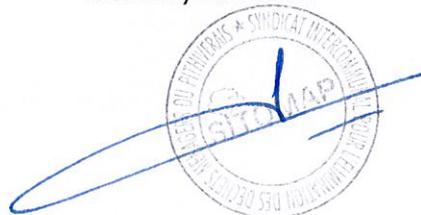
- La Société Générale n'a pas donné suite puisqu'elle ne prête pas en dessous d'un million d'Euros.
- Le Crédit Agricole Centre Loire prête 540 000€ sur 15 ans sur un taux de 0.51% ce qui correspond à un coût total de 21 662.33€ d'intérêts et 540€ de frais de dossier.
- La Caisse d'Epargne Loire Centre prête 540 000€ sur 15 ans sur un taux de 0.43% ce qui correspond à un coût total de 17 705.26€ d'intérêts et 540€ de frais de dossier.

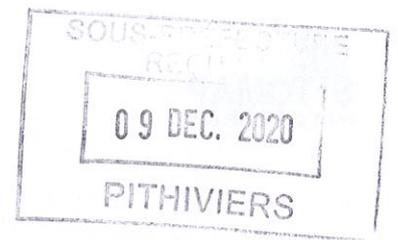
Monsieur le Président annonce qu'il semble opportun de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne au vu des taux très bas et afin de réaliser les investissements.

**Le Bureau Syndical,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
DECIDE :**

- D'approuver la proposition du Président,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cet emprunt,
- De porter le montant de l'emprunt au compte 1641.

Fait et délibéré en séance le 01/12/2020  
Enregistré sous le N°20/31  
Pour copie certifiée conforme  
Le Président  
Anthony BROSSE





Le 1<sup>er</sup> décembre 2020 à 9h30,  
Le Bureau Syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,  
sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etaient présents** : Madame Monique de la Taille, Messieurs Erick Bouteille, Anthony Brosse (pouvoir de Mme Watts), Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Pierre Laroche, Didier Monceau, Luc Nauleau, Pierre Rousseau, Jérémy Simon, membres du bureau.

**Absents excusés** : Madame Marian Watts. Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

Date de la convocation : 24 novembre 2020

### **Adhésion au service de médecine préventive du CDG 45**

Le Président indique que la surveillance médicale des agents du SITOMAP était assurée depuis janvier 2000 par le Centre Interentreprises d'Hygiène du Loiret (CIHL).

Le CIHL a notifié qu'il ne suivrait plus les agents du SITOMAP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 du fait de la pénurie de médecins du travail.

Le Centre de Gestion du Loiret permet la possibilité d'adhérer au service médecine préventive via la signature d'une convention.

Le Président donne lecture de la convention proposée par le Centre de Gestion du Loiret qui comprend notamment la surveillance médicale, l'action en milieu de travail, la prévention des risques professionnels et le maintien à l'emploi ou le reclassement.

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 108-2,

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

VU le décret n°85-1054 du 30 septembre 1985 relatif au reclassement des fonctionnaires reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

VU le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

VU le Code du Travail pour le personnel de droit privé,

Considérant que chaque collectivité territoriale et établissement public doit disposer d'un service de médecine préventive et peut passer à cet effet convention avec le centre de gestion territorialement compétent. Dans l'immédiat le Centre de Gestion du Loiret offre ce service aux seuls collectivités et établissements affiliés.

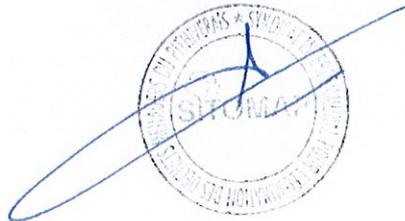
Considérant que les missions du service de médecine préventive visent à améliorer l'hygiène générale des locaux, prévenir les accidents et les maladies professionnelles, assurer l'éducation sanitaire, et éviter l'altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents (art.108-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984).

Le Président propose de signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Loiret qui prendra effet au début du mois suivant sa signature et se poursuit jusqu'au 31 décembre de cette même année. Sauf résiliation elle sera renouvelée tacitement pour chacune des trois années civiles qui suivront.

**Le Bureau Syndical,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
**DECIDE :**

- D'approuver la proposition du Président d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Loiret,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette adhésion,
- D'imputer la dépense relative à cette décision au compte 6475 du budget primitif.

Fait et délibéré en séance le 01/12/2020  
Enregistré sous le N°20/32  
Pour copie certifiée conforme  
Le Président  
Anthony BROSSE





Le 1<sup>er</sup> décembre 2020 deux mille vingt, à 9h30  
Le Bureau Syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etaient présents** : Madame Monique de la Taille, Messieurs Erick Bouteille, Anthony Brosse (pouvoir de Mme Watts), Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Pierre Laroche, Didier Monceau, Luc Nauleau, Pierre Rousseau, Jérémy Simon, membres du bureau.

**Absents excusés** : Madame Marian Watts. Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

Date de la convocation : 24 novembre 2020

### **ADHESION A AMORCE**

AMORCE est l'association nationale au service des collectivités territoriales des associations et des entreprises. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

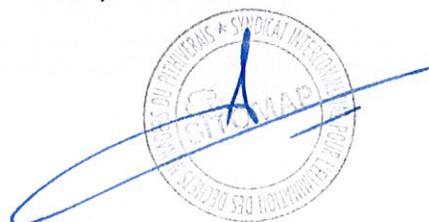
Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

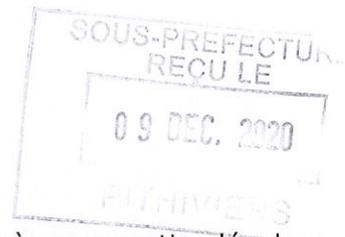
En conséquence, après en avoir délibéré et avoir pris connaissance des statuts,

**Le Bureau Syndical,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
**DECIDE**

- d'adhérer à l'association AMORCE au titre de la compétence déchets ménagers,
- de désigner Monsieur Luc Nauleau pour le représenter en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que Monsieur Pierre Laroche en tant que suppléant, et de l'autoriser à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion pour la durée du mandat,
- d'inscrire la cotisation correspondante dans son budget primitif.

Fait et délibéré en séance le 01/12/2020  
Enregistré sous le N°20/33  
Pour copie certifiée conforme  
Le Président  
Anthony BROSSSE





Le 1<sup>er</sup> décembre 2020 à 9h30,  
Le Bureau Syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,  
sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etaient présents** : Madame Monique de la Taille, Messieurs Erick Bouteille, Anthony Brosse (pouvoir de Mme Watts), Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Pierre Laroche, Didier Monceau, Luc Nauleau, Pierre Rousseau, Jérémy Simon, membres du bureau.

**Absents excusés** : Madame Marian Watts. Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

Date de la convocation : 24 novembre 2020

## **Désignation des délégués locaux/élus à la centrale d'achats APPROLYS**

Le Président propose d'adhérer à la centrale d'achats APPROLYS qui permet de mutualiser les achats publics, pour la durée du mandat.

Cette centrale d'achat est constituée sous forme d'un groupement d'intérêt public (GIP) dotée de l'autonomie administrative et financière. Ce groupement passe et conclut des marchés ou accords-cadres de travaux, de fournitures, de services destinés à ses membres.

Chaque membre bénéficiera notamment :

- De la simplification des pratiques de la commande publique,
- De la sécurisation des procédures,
- De la mutualisation de l'achat public,
- Des économies grâce aux effets de volumes.

La collectivité reste libre de recourir ou pas à la Centrale APPROLYS. Si cela est le cas, elle s'acquittera de la cotisation.

Monsieur le Président fait appel à candidature pour les représentants du syndicat pour les Assemblées Générales d'APPROLYS.

Monsieur Anthony Brosse, en tant que Président, propose sa candidature en tant que titulaire.

Monsieur Luc Nauleau propose sa candidature en tant que suppléant.

### **Le Bureau Syndical, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE**

- De nommer, Monsieur Anthony Brosse, délégué élu titulaire et Monsieur Luc Nauleau délégué élu suppléant à la Centrale d'achats APPROLYS pour la durée du mandat.
- D'approuver la proposition du Président et d'adhérer à la Centrale d'achats APPROLYS,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette adhésion,
- D'imputer la dépense relative à cette décision au compte 6288 « autres services extérieurs » du budget primitif.

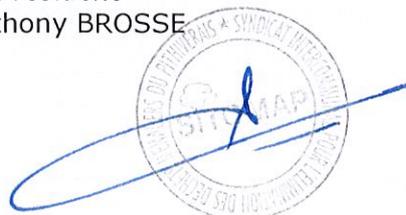
Fait et délibéré en séance le 01/12/2020

Enregistré sous le N°20/34

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Anthony BRO SSE





Le 1<sup>er</sup> décembre 2020 à 9h30,  
Le Bureau Syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,  
sous la Présidence de Monsieur Anthony Brosse.

**Etaient présents** : Madame Monique de la Taille, Messieurs Erick Bouteille, Anthony Brosse (pouvoir de Mme Watts), Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Pierre Laroche, Didier Monceau, Luc Nauleau, Pierre Rousseau, Jérémy Simon, membres du bureau.

**Absents excusés** : Madame Marian Watts. Monsieur Pascal Page, Trésorier de Pithiviers.

Date de la convocation : 24 novembre 2020

## **Désignation des délégués représentant au Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets (PRPGD) Ile de France**

Monsieur le Président fait appel à candidature pour les représentants du syndicat pour la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Monsieur Luc Nauleau, 1<sup>er</sup> Vice-Président du SITOMAP, propose sa candidature en tant que titulaire.

Madame Véronique Aldicco, Directrice, propose sa candidature en tant que suppléante.

**Le Bureau Syndical,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
DECIDE :**

-De nommer, Monsieur Luc Nauleau, délégué titulaire et Madame Véronique Aldicco déléguée suppléante pour représenter le syndicat au sein de la CCES du PRPGD, pour la durée du mandat.

Fait et délibéré en séance le 01/12/2020  
Enregistré sous le N°20/35  
Pour copie certifiée conforme  
Le Président  
Anthony BROSSE

